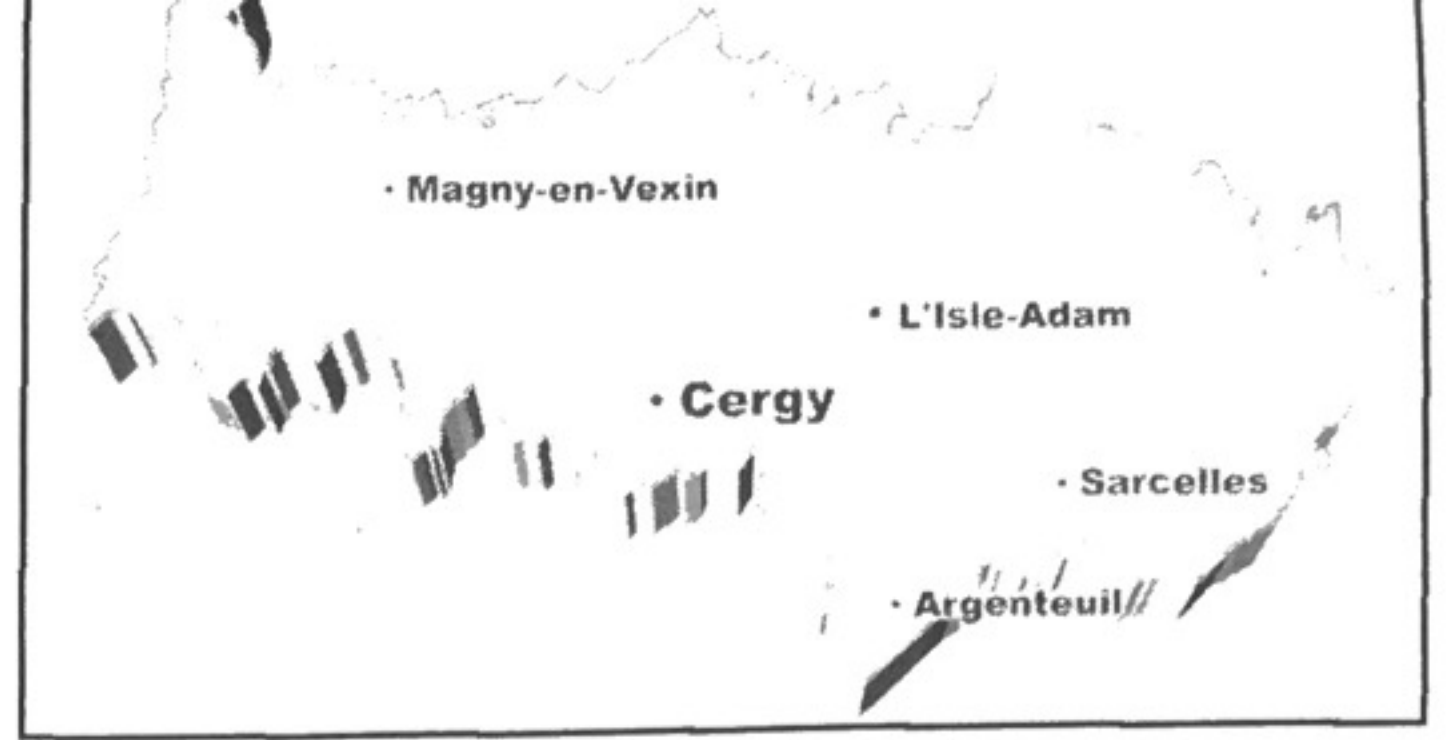


Cergy



UNE SEMAINE



... a été observée
... cergysois lors de
... tion des conseils
... ment important pour
... citoyens surtout
... hier soir sur Paris. Je
... ntats de janvier. Il
... reste debout et ne
... me», a expliqué, le
... Paul Jeandon. A.B.

... de Cergy met la
... s à l'honneur jusqu'au
... on de fin d'année
... oraine ! Venez le
... plus d'une vingtaine
... sariat de Djaff
... ici à cet événement,
... visages du Monde et la
... t à la Grande Lessive®,
... position jusqu'au 29

... novembre,
... ganise une série de
... mble des quartiers de
... que : Axe Majeur-
... 20h, gymnase des

... la découverte des jeux
... tifs à l'occasion d'une
... ar la Ville et son
... er des Hauts-de-Cergy,
... Cergy-Pontoise
... isée dans le cadre de
... rnative autour de
... de. Mercredi 18
... es du Monde,

... c rock, installé dans
... be, a ouvert son école
... our apprendre à jouer
... sionnels confirmés
... t, claviers.
... t particuliers.
... pacificrock.fr



... se :
... odos.fr
... aux-Charrettes

CERGY-PONTOISE Les effets pervers de la nouvelle tarification au quart d'heure

Tarifs des parkings : à la hausse toute !

C'est une hausse votée début juillet à l'unanimité et en toute discrétion par les élus de l'agglomération quand la tête est déjà aux vacances. Depuis le 7 juillet, l'agglomération cergypontaine a adopté la tarification au quart d'heure dans l'ensemble de ses 22 parcs de stationnement dont la gestion a été confiée à Vinci Park, à l'exception du parking Canrobert de Pontoise exploité par Effia. Une obligation fixée par la loi Hamon (lire encadré).

La hausse est la règle

Mais ce qui devait être une avancée pour les usagers des parcs de stationnement de l'agglomération, où jusqu'ici toute heure commencée était due, n'a pas produit tous les effets escomptés. Cette perversion de la loi, déjà dénoncée par l'UFC que Choisir à l'appui d'une enquête menée sur le territoire français, est aujourd'hui dans la ligne de mire d'ASPI Cergy-Pontoise (Analyse des services publics ici à Cergy-Pontoise). Animé par quelques



Depuis juillet et la tarification au quart d'heure, le prix des parkings de l'agglomération a changé. ASPI Cergy-Pontoise dénonce «des hausses souvent exorbitantes».

Cergypontains épris d'intérêt général et nostalgiques de la gestion en régie, le site Internet a comparé ancienne et nouvelle grille tarifaire dans l'ensemble des parkings de l'agglomération. Le résultat est éloquent : partout des tarifs qui s'envolent passés les premiers quarts d'heure. En clair : les tarifs du stationnement courte durée, qui concerne la grande majorité des usagers, restent quasiment identiques

ment longue durée explosent. En revanche, les créneaux gratuits proposés dans certains parkings sont épargnés par cette nouvelle tarification.

«Les créneaux correspondant à des hausses sont la règle quasi absolue et ceux correspondant à des baisses de très rares exceptions : 1 créneau sur 37 au parc des Arcades à Cergy-Préfecture, 3 sur 44 au parc du Nautilus à Cergy-le-Haut ou 4 sur 43 au parc de Neuville», pointe ASPI-

Cergy-Pontoise qui évoque «des hausses souvent exorbitantes» comprises entre 1,19% au parc Esplanade de la Gare à Préfecture et 173,91% au parc Centre gare de Saint-Ouen-l'Aumône où le créneau 5h30-5h45 s'alourdit de 4 euros, grimpant de 2,30 à 6,30 euros...

+ 173,91% !

Presque partout où elle n'est pas gratuite, l'heure de stationnement, pour ne prendre que ce seul créneau, suit une courbe inflationniste : +53,33% au parc des Arts à Cergy-Préfecture, +53,33% au parc de l'Oise, +27,27% au parc du Verger à Préfecture, +109% au parc Centre gare de Saint-Ouen-l'Aumône, +10,71% au parc de l'Esplanade de la gare, +27,27% au parc de l'Étoile... La liste est longue comme un jour sans pain. «Comment un tel dossier a-t-il pu être proposé au vote et ensuite adopté à l'unanimité ? Soit les élus ne font pas leur travail, soit ils votent sans regarder les dossiers», souffle un membre d'Aspic. Sur la question, les lanceurs d'alerte ont leur avis : «Une fois de plus, les élus communautaires n'ont pas exercé le contrôle minimum de l'activité d'une entreprise privée à qui a été confiée une mission de service public». Aspic le prédit : les Cergypontains en paieront le prix...

Jérôme CAVARETTA

L'étude comparative d'Aspi-Cergy-Pontoise est en ligne sur aspic.massdemo.fr

Repères

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la loi Hamon a imposé aux exploitants une tarification par créneau de quinze minutes pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, c'est-à-dire hors abonnement.

Christophe Scavo : «Seul le stationnement de longue durée augmente»

Christophe Scavo, vice-président chargé de la mobilité, du transport et du stationnement à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, ne partage pas l'analyse d'Aspi Cergy-Pontoise. Selon l' élu, l'augmentation des tarifs porte essentiellement sur le stationnement longue durée qui ne concerne qu'une minorité des usagers des parkings de l'agglomération. «Le stationnement de courte durée, qui représente l'essentiel des utilisateurs, n'augmente pas, justifie Christophe Scavo. La courte durée, c'est le nerf de la guerre puisque la plupart des utilisateurs sont sur un créneau court. Avec ces nouveaux tarifs, la moyenne des usagers qui paieront moins ou le même tarif qu'antérieurement s'élève à plus de 70%. C'est un choix politique, on a cherché à minimiser l'augmentation pour la grande majorité des Cergypontains, c'est ça l'essentiel. Je n'ai pas voulu que les premiers créneaux

augmentent, il y a donc eu une répercussion sur les autres créneaux mais qui sont le moins souvent utilisés par les usagers. Je préfère l'intérêt général à l'intérêt particulier». L' élu explique par ailleurs que la hausse des tarifs est en partie liée à une contrainte technique qui interdit les arrondis à 1, 2 et 5 centimes lors du paiement. «On est obligé d'être sur des multiples de 10 centimes. La seule solution aurait été de changer toutes les machines, ce qui représente un coût». Christophe Scavo rappelle également que la gratuité des parkings n'a pas été impactée, ce qui est vrai, et qu'elle pourrait même être élargie à d'autres parkings. «Les tarifs de la DSP (Délégation de service public) passée avec Vinci Park sont moins chers que ceux de l'ancienne DSP conclue avec Spie. Cette tarification au quart d'heure a été approuvée par les associations de consommateurs qui n'ont rien trouvé à redire», conclut-il. J.C.